

ADI/ILA

150 ANS/YEARS



2023 PARIS

## Lettre d'information

N°1, septembre 2021

### L'entretien avec Gabrielle Kaufmann-Kohler, Présidente du Cercle des Ambassadeurs



#### Que représente l'ADI/ILA pour vous ?

Une société savante *vénérable, inclusive* et *globale*. *Vénérable* par sa longue histoire ; de sa création en 1873 à nos jours, elle a contribué sans relâche au développement du droit international. *Inclusive* parce que son mandat couvre toutes les disciplines du droit international et qu'elle réunit toutes les professions juridiques, avocats, universitaires, juges, juristes d'entreprises, de gouvernements et d'organisations

internationales. *Globale*, parce qu'elle est culturellement et géographiquement diverse, active sur tous les continents,

L'ADI/ILA est issue du mouvement « la paix par le droit international » qui prit forme au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce concept est-il encore pertinent au XXI<sup>ème</sup> siècle ? Certainement, surtout à une époque de décélération de la mondialisation et d'affirmation plus marquée d'intérêts particuliers des Etats. Mais, pour être efficace, le droit international doit pouvoir s'appuyer sur une volonté politique. C'est pourquoi, l'objet de la mission de l'ADI/ILA consistant à « renforcer la compréhension entre les nations » a toute son importance.

En 2023, l'ADI/ILA fêtera ses 150 ans. Qu'attendez-vous des débats qui auront lieu durant l'année ? Les défis globaux, notamment, changement climatique, droits de la personne humaine, pandémies, cyber-sécurité ne peuvent être résolus que par des solutions globales. La crise sanitaire actuelle en fournit une illustration éclatante. Le droit et les institutions internationales ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration, la facilitation et la mise en œuvre de telles solutions globales. J'attends des débats du 150<sup>ème</sup> anniversaire qu'ils explorent des pistes pour relever ces défis et ainsi construire le monde de demain.

### Dans ce numéro

Entretien avec  
Gabrielle Kaufmann-  
Kohler

Anthropocène

Partenariats

# ANTHROPOCENE

## 3 questions à Sandrine Maljean-Dubois

### 1. Qu'est-ce que l'anthropocène ?

L'anthropocène serait une nouvelle ère géologique, succédant à l'holocène à partir de la révolution industrielle. L'impact des activités humaines sur notre environnement est si vaste qu'il ferait de l'homme, pour la première fois dans l'histoire, une force géologique déterminante, capable de modifier durablement les grands équilibres sur lesquels repose le fonctionnement de la planète.

La question est encore discutée parmi les scientifiques, au sein du groupe de travail sur l'anthropocène de la commission internationale de stratigraphie de l'Union internationale des sciences géologiques, qui ne l'ont pas encore officiellement reconnu comme une nouvelle époque géologique. Malgré cela, le terme est de plus en plus utilisé dans la littérature, qu'il s'agisse des scientifiques travaillant sur les grands problèmes environnementaux mondiaux le « système terre » ou, plus récemment, des sciences humaines et sociales. Il s'est aussi largement répandu dans les médias, pour être aujourd'hui de plus en plus connu du grand public. Que nous soyons ou non entrés dans une nouvelle époque géologique, la gravité des menaces environnementales globales est aujourd'hui indiscutable.



**“C’est à la double dimension du droit international facteur de la dégradation de l’état de la planète et outil d’une transition écologique que notre comité va s’atteler, à la recherche de solutions concrètes”**

Mais le droit, et tout particulièrement le droit international dès lors qu’il s’agit de menaces globales, est aussi un élément de solution. Or, les juristes sont encore trop peu mobilisés dans cette réflexion.

### 3. Qu’attendez-vous du livre blanc sur l’Anthropocène dont vous assurez la coordination ?

C’est à la double dimension du droit international – facteur de la dégradation de l’état de la planète et outil d’une transition écologique – que notre comité va s’atteler. J’espère que nous pourrons aboutir de ce point de vue à des propositions très concrètes qui aideront véritablement à *Construire demain*.

## Comité de pilotage

**Sandrine Maljean-Dubois**  
(Coordinatrice)  
*CNRS, Université Aix-Marseille*

**Laurence Boisson de Chazournes** *Université de Genève*

**Duncan French**  
*Université de Lincoln*

**Louis Kotzé**  
*Université Nord-Ouest (Afrique du Sud)*

**Sarah Seck**  
*Ecole de droit Schulich, Institut du droit maritime et environnemental*

**Jorge Vinuales**  
*Université de Cambridge*

**Margaret Young**  
*Université de Melbourne*

**Mingzhe Zhu**  
*Université chinoise de science politique et de droit (Beijing)*

# LES PARTENARIATS conclus au 30 juin 2021

*Les institutions indiquées ci-dessous ont conclu un partenariat avec la Branche française de l'Association de droit international pour participer, selon des formes propres à chaque institution, aux travaux de préparation et aux discussions qui auront lieu à l'occasion du 150ème anniversaire de l'Association de droit international (ADI/ILA) en 2023.*

## **La Commission des Nations-Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)**

La [CNUDCI](#) œuvre à encourager l'harmonisation et la modernisation progressives du droit commercial international. La première page de son site internet explique : « Dans un monde marqué par une interdépendance économique croissante, il est largement admis qu'il importe d'instaurer et de maintenir un cadre juridique international robuste pour faciliter les échanges et les investissements transfrontières. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) joue un rôle clef dans la poursuite de cet objectif. ».

## **La Conférence de La Haye de Droit international privé (HCCH)**

La [HCCH](#) est la plus ancienne (1893) des trois organisations intergouvernementales de droit privé que sont l'UNIDROIT, la CNUDCI et la Conférence de La Haye. A vocation universelle, elle comprend aujourd'hui 88 membres (87 Etats et 1 Organisation régionale d'intégration économique). La Conférence travaille à l'harmonisation du droit international privé sur des sujets aussi variés que les enfants, les contrats, la procédure civile etc.

## **L'Organisation des Etats Américains (OEA), par le truchement du Comité juridique interaméricain et du Secrétariat général**

[L'OEA](#) est l'institution régionale la plus ancienne du monde. Ses origines remontent à la Première Conférence internationale américaine tenue à Washington (États-Unis) d'octobre 1889 à avril 1890, même si formellement elle n'a été constituée qu'en 1948. Les principaux objectifs de l'Organisation sont la paix et la sécurité du continent à travers la démocratie représentative dans le respect du principe de non-intervention. L'Organisation cherche à assurer, notamment, le règlement pacifique des différends et le développement économique, social et culturel des citoyens des États membres.

## **La Fondation Max Planck pour la Paix internationale et l'Etat de droit (MPFPR)**

La [MPFPR](#) est une organisation non gouvernementale qui propose des services juridiques et un soutien technique « capacity building » afin de renforcer la bonne gouvernance et l'Etat de droit partout dans le monde. Elle adhère aux principes stricts de neutralité politique et d'impartialité.

## **La Société africaine de droit international (SADI)**

La [SADI](#) a été créée en octobre 2012. Elle a pour objectif de : (a) promouvoir le droit international sous tous ses aspects sur le continent africain et contribuer à son progrès ;

(b) contribuer au développement et à la construction d'une expertise de la doctrine du droit international africain ; (c) créer un réseau d'internationalistes africains et non-africains ayant un intérêt pour le droit international et l'Afrique. Les 29 et 30 octobre 2021 la Société tiendra sa 10ème conférence annuelle sur le thème du Droit du commerce international et l'Afrique.

### **La Société française pour le droit international (SFDI)**

La [SFDI](#) a été créée en 1967 et sa première présidente fut Madame Suzanne Bastid. Son mandat est de favoriser l'étude et le progrès du droit international. Essentiellement formée d'universitaires, la SFDI a produit une riche bibliothèque d'ouvrages thématiques en langue française publiés par les éditions Pedone. La SFDI est à l'origine de la création du mouvement dit des « sociétés sœurs » et a organisé en 2021 les assises de l'enseignement du droit international.

### **Le comité français de droit international privé (CFDIP)**

Le [CFDIP](#) a été créé en 1934 pour contribuer au développement scientifique et pratique du droit international privé. Ses travaux sont publiés régulièrement (par les éditions Pedone pour les années récentes) et présentent la particularité de reproduire les discussions qui suivent les communications, ce qui enrichit la connaissance des enjeux du sujet traité.

### **Le Réseau francophone de droit international (RFDI)**

Le [RFDI](#) a pour objectif de promouvoir l'étude et la recherche francophones en droit international, notamment par l'organisation du Concours de procès-simulé Charles-Rousseau, et de rencontres et colloques scientifiques internationaux. Il collabore ou a collaboré avec de nombreuses autres institutions attachées au monde universitaire et à la Francophonie.

<https://www.ilaparis2023.org/>



La lettre d'information ADI/ILA 2023 n°2 sera publiée courant octobre 2021